

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
49/131	Question de la proclamation de l'année 1998 Année internationale de l'océan (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	162
49/132	Répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	162
49/133	Rapport du Comité de la planification du développement : examen général de la liste des pays les moins avancés (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	163
49/134	Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	163
49/135	Action préventive et intensification de la lutte contre le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	163
49/136	Administration publique et développement (A/49/726) . . . . .	12	19 décembre 1994	164
49/234	Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/729/Add.4)	89, d	23 décembre 1994	165

**49/92. Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement**

*L'Assemblée générale.*

*Réaffirmant* l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1<sup>er</sup> mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, lesquelles définissent le cadre général d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et rappelant ses résolutions 46/144 du 17 décembre 1991, 47/152 du 18 décembre 1992 et 48/185 du 21 décembre 1993, relatives à l'application de la Déclaration et de la Stratégie.

*Consciente* que la Déclaration, la Stratégie internationale du développement et l'agenda pour le développement se renforcent mutuellement et sont étroitement liés, s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays en développement,

1. *Prend acte avec intérêt* du rapport présenté par le Secrétaire général au sujet de l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement<sup>2</sup>;

2. *Encourage* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration et dans la Stratégie;

3. *Décide*, afin de suivre les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et de la Stratégie et de faciliter l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session la question intitulée "Coopération internationale pour la croissance économique et le développement : a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; b) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement";

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante et unième session, un rapport analytique et complet qui permette d'examiner et d'évaluer en 1996 les mesures prises pour donner suite aux engagements et accords énoncés dans la Déclaration et dans la Stratégie, l'accent étant mis en particulier sur les engagements et accords qui ne sont pas pleinement respectés ou appliqués, et d'indiquer les obstacles rencontrés à cet égard;

5. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que l'agenda pour le développement favorise et renforce, selon qu'il conviendra, l'application de la Déclaration et de la Stratégie.

92<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 1994

**49/93. Flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés**

*L'Assemblée générale.*

*Réaffirmant* sa résolution S-18/3 du 1<sup>er</sup> mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique

<sup>2</sup> A/49/328